

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

AMENDEMENT

N° CD718

présenté par
Mme Jourdan

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« capacité »,

insérer les mots :

« à anticiper et à s'adapter aux conséquences du changement climatique compte tenu de la trajectoire du réchauffement de référence, à en atténuer les effets et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser la nécessité pour l'agriculture d'anticiper et de se préparer au changement climatique.

Il n'y aura pas de souveraineté alimentaire en France sans anticipation et adaptation au changement climatique.

Dans son rapport « Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste » le Haut Conseil pour le Climat souligne deux éléments déterminants.

D'une part, « le changement climatique affecte l'agriculture par des pertes de productivité qui se répercutent sur l'ensemble du système alimentaire. Réciproquement, les émissions de gaz à effet de serre du système alimentaire représentent une part importante (22 %) de l'empreinte carbone de la France. Dans la perspective de la neutralité carbone de la France à horizon 2050, le système alimentaire doit relever un triple défis climatique : réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre qu'il engendre, augmenter le stockage de carbone dans les sols agricoles, tout en se préparant à un climat plus chaud de +2 ° C à court terme et possiblement de +4 ° C à plus long terme protégeant ainsi les acteurs, notamment les plus fragiles. »

D'autre part, le HCC rappelle que « Les politiques agricoles et alimentaires actuelles sont peu mobilisées en appui aux politiques climatiques. Seule une coordination des politiques concernant l'agriculture, l'alimentation, la santé publique, le climat et l'environnement permettra de maximiser les synergies, de protéger les agriculteurs français d'une forte montée des dommages causés par le changement climatique, de minimiser les coûts de la transition et de réduire les risques économiques pour les acteurs du système alimentaire, tout en garantissant l'accès à une alimentation durable et saine pour tous. »